

Les pères et le congé parental en France : des aspirations aux pratiques, un chemin parsemé d'embûches

Intervention au Colloque « Le congé parental : défi pour l'économie et l'égalité entre les femmes et les hommes », organisé par le Ministère de la promotion féminine, Luxembourg, 13 octobre 2003

Jeanne Fagnani

MATISSE, Université de Paris 1 – CNRS

En France, avec l'entrée massive des mères sur le marché du travail, la question de l'évolution du rôle des pères dans la famille s'est progressivement imposée dans les débats sur les responsabilités parentales et l'égalité entre les sexes. Désormais, sous l'impulsion de la législation européenne, encourager les pères à s'occuper de leurs enfants dès la naissance est devenu l'un des objectifs de la politique familiale sous le gouvernement socialiste, comme en témoigne la décision prise en 2000 d'étendre le congé de paternité. Mais pour tenter de comprendre le recours très limité au congé parental parmi les pères, il est nécessaire de replacer ce phénomène dans son contexte socio-économique, culturel et institutionnel. Je vais donc, dans une première partie, brièvement rappeler l'évolution des attitudes et pratiques des pères dans la sphère familiale et montrer le rôle que joue encore, malgré les changements récents, la politique familiale dans le maintien de l'investissement inégal des parents dans l'éducation de leurs enfants. Dans la deuxième partie, en m'appuyant sur les résultats d'une récente enquête, je tracerai les contours sociologiques de cette minorité de pères qui ont eu recours récemment au congé parental d'éducation. Ceci me permettra de conclure sur les principaux obstacles qui freinent l'accès des nouvelles générations de pères aux dispositifs des congés parentaux.

Comme l'ont montré les travaux de plusieurs sociologues de la famille, les attitudes des hommes à l'égard de leurs enfants ont évolué depuis les années soixante-dix. Le désir des jeunes pères de s'investir dans la paternité et leurs refus ou leurs réticences à être cantonnés dans une fonction symbolique se sont ainsi traduites par une légère augmentation du temps qu'ils consacrent à leurs enfants, comme l'illustrent les enquêtes menées par l'INSEE sur les budget-temps des ménages. Ces mêmes enquêtes montrent toutefois que le décalage entre leurs aspirations et leurs pratiques demeure : le temps parental reste, en effet, fortement sexué. La réduction du temps de travail consécutive au vote de la loi sur les 35 heures a, certes, permis à des hommes de consacrer plus de temps à leurs enfants mais, comme le confirment

plusieurs études, la division sexuelle du travail et la spécialisation des tâches n'ont pas été fondamentalement remises en cause. En fait, l'implication relativement restreinte des pères dans la vie quotidienne de leurs enfants va de pair, comme par un effet de miroir, avec la quasi-absence des hommes dans les métiers de la petite enfance. Aussi bien dans la sphère privée que dans la sphère publique, les soins aux enfants restent avant tout l'apanage des femmes. Les pères eux-mêmes ont fortement intériorisé, comme le montrent les enquêtes du CREDOC, la norme selon laquelle le jeune enfant a avant tout « besoin de sa mère ».

Toutefois, dans le cadre d'une recherche effectuée avec Marie Thérèse Letablier auprès de familles ayant au moins un enfant âgé de moins de six ans, nous avons pu montrer qu'une proportion non négligeable de jeunes hommes font preuve d'un réel engagement dans leur fonction parentale. Ces pères atypiques se caractérisent par un moindre investissement professionnel (en termes de durée de travail) et par des salaires en moyenne moins élevés que ceux des autres hommes dans la même situation familiale. Leur conjointe a fréquemment des horaires de travail hors normes qui ne coïncident pas avec ceux de leur compagnon, ce qui leur permet d'alterner leur présence auprès de l'enfant et de diminuer ainsi les frais de garde. La nécessité et/ou la volonté de réduire ces dépenses au maximum jouent sans doute un rôle déterminant. On peut toutefois supposer que des stratégies « parentales » délibérées et conscientes, impliquant des négociations et des compromis au sein des couples, ont parfois été élaborées en amont des processus qui ont mené au choix de leurs professions et de leurs trajectoires professionnelles respectives. Dans ce contexte, les pères procéderaient à des arbitrages relativement conformes à leurs nouvelles aspirations, contribuant ainsi à dessiner en filigrane la figure du « nouveau père ».

Cependant, la politique familiale participe aux processus qui limitent l'investissement des pères dans la vie familiale. Depuis les années soixante-dix, elle a progressivement intégré le modèle de « la mère qui travaille », mais la plupart des dispositifs mis en place ont ciblé les « mères » et enfermé les femmes dans la problématique de la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale. A la différence des pays scandinaves où l'égalité entre hommes et femmes est depuis longtemps un principe affiché d'action publique, en France, la politique familiale reste « maternaliste ». Le maintien de la division sexuée du travail non rémunéré y est donc, en partie, entretenu par les institutions et les politiques sociales. Les dispositifs du congé parental et de l'allocation parentale d'éducation (APE) l'illustrent. Le fait

que le congé parental ne soit pas rémunéré et que l'APE soit une allocation forfaitaire d'un montant peu élevé (493 Euros si le ou la bénéficiaire cessent complètement de travailler) et non un salaire de remplacement contribuent au maintien de cette division sexuée du travail au sein de la famille, dans la mesure où ce sont quasi exclusivement des mères qui prennent ce congé (98% des bénéficiaires de l'APE sont des femmes). Ceci contribue à renforcer les normes selon lesquelles l'éducation et les soins aux enfants sont avant tout une « affaire de femmes » même lorsqu'elles travaillent à temps plein.

Des études éclairent aussi les raisons pour lesquelles la majorité des hommes renoncent à bénéficier d'un congé parental ou même parfois du nouveau congé de paternité d'une durée de deux semaines (environ 40% des pères éligibles l'ont utilisé en 2001). Le facteur financier joue un rôle essentiel. Les résultats d'une recherche sur les pères qui ont eu recours au congé parental d'éducation (effectuée par Danièle Boyer de la CNAF) sont riches d'enseignements à cet égard : les couples où le père a eu recours au congé parental sont « atypiques » comparés aux couples dans la même situation familiale (qui ont deux enfants dont le plus jeune est âgé de moins de trois ans) mais dont le père n'a pas demandé à bénéficier d'un congé. Près de la moitié des pères qui sont en congé parental, vivent avec une conjointe qui a un statut socio-professionnel plus élevé, plus de six sur dix possèdent un diplôme supérieur à celui de leur conjoint et, parmi les couples où le père occupait un emploi avant d'être en congé parental, les revenus professionnels de la femme sont en moyenne supérieurs à celui du conjoint.

En outre, les pères bénéficiaires de l'APE possèdent des caractéristiques assez semblables à celles des femmes bénéficiaires : près de huit sur dix occupaient des emplois stables et appartiennent aux catégories des ouvriers ou employés. Durant la période du congé parental, parmi les couples où le père est en congé parental, le partage des responsabilités familiales relève du modèle égalitaire, alors que l'on observe exactement l'inverse dans les familles où la mère est en congé parental.

Toutes ces études et recherches permettent d'identifier quelques uns des facteurs explicatifs du faible recours (take-up) des pères au congé parental en France :

- dans la majorité des couples, l'homme a encore des revenus professionnels supérieurs à celui de sa conjointe,
- une forte concentration des actifs masculins dans des secteurs d'activité qui impliquent de fortes contraintes professionnelles excluant souvent la possibilité d'interrompre durablement son activité

- la force des idéologies du genre ('gender-ideology' theory) qui s'illustre dans la stigmatisation dont sont encore victimes les hommes lorsqu'ils se démarquent des normes traditionnellement en vigueur dans leur milieu de travail. Pour T. Blöss, s'appuyant sur les travaux de P. Bourdieu (1998) « la force de cette division des rôles parentaux résulte en grande partie des représentations sexuées fondées sur l'acquisition d'un certain nombre d'obligations et d'aptitudes spécifiques à chaque sexe. Cette injonction morale, le plus souvent silencieuse et invisible, fonctionne comme un référentiel normatif » (2001, p.61)¹.
- la difficulté de faire prévaloir ses droits dans un contexte de chômage et d'incertitudes économiques, compte tenu des rapports de force déséquilibrés entre employeurs et employés et du faible taux de syndicalisation en France, du moins dans le secteur privé.
- Enfin, le rôle ambigu de la politique familiale déjà évoqué

Une tension semble donc être à l'œuvre entre les aspirations d'un nombre croissant de jeunes pères et leurs possibilités objectives de les mettre en pratique. La figure du « nouveau père » a du mal à émerger et, en particulier, à s'imposer dans le monde du travail. Ce n'est pourtant que lorsque les pères pourront (et voudront !) s'investir dans la vie familiale et seront aussi nombreux que les mères à bénéficier du congé parental que ce dispositif cessera d'être une « arme à double tranchant » et un cadeau empoisonné pour les femmes.

¹ Blöss, T. (ed.) 2001, *La dialectique des rapports hommes-femmes*, Paris, PUF.